

Avis émis le : **19-12-2006**
 Numéro du dossier : **A06-AC-21**

Conformément à :

- ☐ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- ☒ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- ☐ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
 Personne contact :
 Adresse : 303, rue Notre-Dame E, 1^{er} étage
 Bureau 1.150
 Arrondissement :
 Code postal : H2Y 3Y8
 Téléphone : 514-872-4055
 Télécopieur : 514-872-2235
 Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Résidence privée
 Adresse : 1682, boulevard Gouin Est
 Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville
 Lot (s) : 2 494 725
 Statut juridique :
 - Provincial :
 - Municipal : Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-
 au-Récollet
 - Fédéral :
 Autre reconnaissance : Voie panoramique et patrimoniale

NATURE DES TRAVAUX

L'opération cadastrale a pour but de scinder le lot 2 494 725, afin de créer un nouveau lot ayant front sur la rue Taché. Ce nouveau lot portant le numéro 3 844 413 est d'une superficie de 314, 7 m.
 Le lot d'origine, ayant front sur le boulevard Gouin Est, est renommé 3844 414 et réduit à une superficie de 473,6 m.; on y retrouve une maison déjà construite.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Après examen des documents transmis par l'arrondissement, le 3 novembre 2006, le Conseil émet un avis favorable à la demande pour l'opération cadastrale. Le lotissement proposé reprend la forme de deux anciens lots qui portaient les numéros 213-8 et 213-12.

Nous estimons par cet avis, que la recevabilité de la demande a déjà été évaluée par l'arrondissement et que les deux lots ainsi constitués respectent en tout points les règles d'implantation, de retraits et autres normes applicables.



La présidente
 19 décembre 2006